



RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ 2019

ÉTABLISSEMENTS POUR ENFANTS HANDICAPÉS



ITEP PIERRE PAUL BLANCK
2 RUE DU COUVENT
67600 EBERSMUNSTER
03 88 85 70 22

SOMMAIRE

I. IDENTITÉ DU SERVICE	PAGE 2
II. RESSOURCES HUMAINES	PAGE 3
III. ACTIVITÉ	PAGE 7
IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12	PAGE 10
V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNEE	PAGE 14
VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNEE	PAGE 16
VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ	PAGE 19
VIII. RESEAU PARTENARIAL	PAGE 20
IX. DEMARCHE QUALITE ET PARTICIPATION DES PERSONNES	PAGE 23
X. PROJET ET PERSPECTIVES	PAGE 24

I. IDENTITÉ DU SERVICE

I.1) Information générales

N° Finess (principal si multi-sites) 670780766

Raison Sociale* ARSEA ITEP Pierre Paul BLANCK

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre établissement :

Bas-Rhin

Ebersmunster

Type d'établissement* ITEP

Nom de l'organisme gestionnaire* ARSEA

N° de téléphone 0388857022

Adresse mail accueil.itepebers@arsea.fr

I.2) Informations légales sur l'activité du dispositif

Nombre total de places installées (agrées et financées) : 44

Veillez reporter ci-dessous le nombre de places installées selon les modalités indiquées sur votre autorisation :	Modalités d'accueil			
	Acc. de nuit / hébergement	Acc. de jour	Ambulatoire (SESSAD)	Autre modalité
Déficiences intellectuelles				
Déficiences psychiques (y compris TCC)	20	24		
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)				
Déficiences motrices				
Déficiences visuelles				
Déficiences auditives				
Troubles spécifiques et sévères du langage et/ou des apprentissages (dysphasie...)				
Polyhandicap				

Âge du public autorisé selon l'agrément

Âge minimum

6

Âge maximum

18

I.3) Commentaires

Le DITEP Pierre Paul BLANCK s'adresse à des enfants et des adolescents âgés de 3 à 18 ans aux potentialités intellectuelles préservées, présentant des troubles du comportement, des difficultés d'apprentissage avec parfois des troubles associés (dyspraxie, dyscalculie, troubles de l'attention ...). L'accompagnement en journée et nuitée est complémentaire au SESSAD. Le DITEP s'adapte au plus près des besoins de l'enfant et l'accompagne de manière individuelle et collective dans la co-construction de son parcours de vie avec la participation de la famille. L'appui interdisciplinaire des professionnels du service sur le plan thérapeutique, éducatif et pédagogique a pour objectif de donner un nouvel élan dans des situations sociales, familiales et scolaires bloquées.

II. RESSOURCES HUMAINES

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Catégorie : Personnel de direction, d'encadrement et d'administration			
Directeur général			
Directeur	1	0.90	0.90
Directeur adjoint			
Directeur des ressources humaines			
Adjoint de direction			
Chef de service	3	1.5	2
Agent administratif et personnel de bureau	2	1.75	1.75
Autre personnel administratif			
Catégorie : Personnel des services généraux			
Agent de service général	3	3	3
Chauffeur			
Maitresse de maison			
Ouvrier professionnel	3	3	3
Surveillant de nuit			
Autre personnel des services généraux			

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES)			
Animateur social			
Assistant de service social			
Assistante familiale ou maternelle			
AVJiste (Aide à la vie journalière)			
Codeur en langue française parlée complétée (LFPC)			
Conseiller économique social et familial	1	1	1
Éducateur de jeunes enfants			
Éducateur spécialisé	7	5	7
Éducateur sportif / enseignant APA	2	1.75	1.75
Éducateur technique			
Éducateur technique spécialisé	3	3	3
Enseignants spécialisés (si budgétés)			
ICACS (Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle)			
Interface de communication			

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Moniteur d'atelier			
Moniteur éducateur	6	9	6
Musicothérapeute / Arthérapeute			
Professeur LSF (langue des signes française)			
Technicien de l'intervention sociale et familiale			
Transcripteur-adaptateur			
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	3	0.25	1.77
Personnel médical			
Médecin en rééducation fonctionnelle			
Médecin généraliste			
Pédiatre			
Psychiatre, pédopsychiatre	1	0.23	0.15
Autre spécialité			

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Psychologues et personnel paramédical			
Aide-soignant			
Auxiliaire de puériculture			
Ergothérapeute			
Infirmier	1	0.80	0.80
Instructeur en locomotion			
Masseur kinésithérapeute			
Neuropsychologue			
Orthophoniste	1	1	0.99
Orthoptiste			
Psychologue	1	1	0.85
Psychomotricien, rééducateur en motricité	0	0.75	0
Autre personnel paramédical			
Autre			
Autre			

II.2) ETP budgétés non pourvus

Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Veuillez choisir votre réponse : Oui Non

Pour quelles fonctions rencontrez-vous des difficultés ?

LE POSTE DE MEDECIN PSYCHIATRE ET PSYCHOMOTRICIEN

II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2019 (hors stage)

Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
CDI	36	32.96
CDD	2	1
<i>Dont CDD de remplacement</i>	1	0.50
Intérim		
Contrat de professionnalisation	0	0
Contrat d'apprentissage	0	0
Autre contrat aidé	0	0
Autre	0	0

II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant	4	3.5
Enseignant spécialisé	3	2.5
Coordinateur pédagogique	1	0.5
Autres personnels d'enseignement		

II.5) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année

	Nombre de stagiaires
Stagiaires rémunérés	1
Stagiaires non rémunérés	3

II.6) Âge du personnel au 31 décembre (Indicateur ANAP 2Re3.2)

Classes d'âge	Nombre de personnes
Moins de 20 ans	0
20-29 ans	1
30-39 ans	8
40-49 ans	13
50-54 ans	9
55-59 ans	6
60-64 ans	1
65 ans ou plus	0

II.7) Ancienneté du personnel au 31 décembre

Intervalles	Nombre de personnes
Moins de 1 an	3
De 1 à 4 ans	6
5-9 ans	7
10-19 ans	11
20 ans ou plus	11

II.8) Formation du personnel au cours de l'année

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
D'adaptation/développement d.▼	DISPOSITIF INTEGRE DES ITEP	7	6
D'adaptation/développement d.▼	MATINEE INTEGRATION ARSEA	3	1
D'adaptation/développement d.▼	SYSTEMIE TROUBLES ATTACHEMENT	7	41
D'adaptation/développement d.▼	NOUVEAUX EMBAUCHES ITEP	31,5	3
D'adaptation/développement d.▼	HYGIENE ENTRETIEN LOCAUX	7	4
D'adaptation/développement d.▼	FONCTIONS DE COORDINATEUR	6	1
D'adaptation/développement d.▼	TROUBLES PSY GESTION VIOLENCE	7	1
Obligatoire (habilitation, SST, P.▼)	MANIPULATION DES SYSTEMES SSI	3	5
Obligatoire (habilitation, SST, P.▼)	RECYCLAGE SST	6	17
D'adaptation/développement d.▼	INITIATION ART THERAPIE	28	1
D'adaptation/développement d.▼	JOURNEES AIRE	21	5
D'adaptation/développement d.▼	EXCEL PERSONNALISE	7	5
D'adaptation/développement d.▼	ENTRETIEN SYSTEMIQUE FAMILLE	21	3
D'adaptation/développement d.▼	POWERPOINT DECOUVERTE	7	1
D'adaptation/développement d.▼	EXCEL DEBUTANT	14	1

II.8) Formation du personnel au cours de l'année (Suite)

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
D'adaptation/développement d. ▾	CONNAISSANCE TROUBLES PSYCHIQUE	21	4
D'adaptation/développement d. ▾	CADRE : ARTISAN MOTIVATION	14	1
D'adaptation/développement d. ▾	STAGE CONDUITE	7.5	1
Diplômante ▾	CAFDES 3° ANNEE		1
▾			
▾			

II.9) Commentaires

<p>4 postes sont mutualisées avec le SESSAD : infirmière, musicothérapeute, orthophoniste et éducateur scolaire ; le médecin psychiatre y intervient de façon ponctuelle.</p> <p>Accueil de 2 stagiaires en 2019 (stage effectué sur l'ensemble du dispositif). - un conseiller en économie sociale et familiale en 1ère année BTS, pour une durée de 6 semaines (non rémunéré). Les objectifs sont la découverte de la structure et la mise en place d'actions autour de l'alimentation, de l'hygiène et du parcours professionnel. - un psychologue en Master 2 pour une durée de 8 mois (rémunéré) à raison de 2 jours par semaine. Stage pratique en vue de la professionnalisation avec suivis thérapeutiques, passation de bilans, participation aux réunions de synthèse et de suivi PPA.</p>
--

III. ACTIVITÉ

III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

	Global	Acc. de nuit / hébergement	Acc. de jour	Ambulatoire (SESSAD)
Nombre annuel de jours d'ouverture (indicateur ANAP 3)	188	183	183	
Nombre de places financées dans l'année (hors accompagnement temporaire)	44	20	24	
Nombre de places financées dans l'année en accompagnement temporaire				
Nombre annuel de journées théoriques	8096	3680	4416	
Nombre de journées réalisées	8146	3780	4366	
dont nb de journées réalisées en accueil temporaire / répit				

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	55
Nombre de personnes en dérogation accompagnées dans l'année	1
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans</i>	
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans</i>	

Taux de personnes en dérogation (ANAP IPr1.1)

	Nombre
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	9
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire dans l'année	

Taux de rotation des places financées (hors accompagnement temporaire) (ANAP IPr5.2.1)

Nombre moyen de personnes admises par place temporaire

Répartition de la file active selon la modalité d'accueil

	Nombre
Accompagnement de nuit, hébergement continu uniquement	
Accompagnement de nuit, hébergement de semaine uniquement	20
Accompagnement de journée (accueil de jour, semi-internat) uniquement	24
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire uniquement (accompagnement ambulatoire type SESSAD)	
Jeunes ayant bénéficié au cours de l'année de plusieurs modalités d'accompagnement (hébergement séquentiel, accompagnement en journée séquentiel, prestation en lieu de vie ordinaire...)	11
Accueil / accompagnement temporaire (dont répit)	

III.3) Absentéisme

	Nombre
Nombre total de jours d'absence des jeunes de la file active	131
dont pour hospitalisation	
dont pour maladie	94
dont pour sortie autorisée	19
dont motif injustifié	10
dont autres	8
Nombre de personnes ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif (file active)	29

Nombre moyen annuel de journées d'absence par jeune accompagné (ANAP 2Pr7.1.1)

III.4) Transport

Répartition des jeunes selon leur mode de transport (trajet domicile / établissement) :

	Nombre
Taxi / VSL rémunéré par l'établissement	20
dont PMR	0
Transporteur collectif (bus...) rémunéré par l'établissement	
dont PMR	
Transport interne à la structure (y compris mutualisé)	3
Transport en commun	3
Par leurs propres moyens (marche, vélo, véhicule personnel ou familial)	20

III.5) Commentaires

Par rapport au prévisionnel du semi internat, on note un écart de 56 journées en moins lié à l'absence d'un jeune tous les mercredis, et les absences pour maladie justifiées.
 Par contre, nous notons 71 journées en plus à l'internat qui s'explique par de plus en plus de demandes d'accueil séquentiel en nuitée (1 à 2 nuitées/semaine).
 Pour 2019 ; nous comptons 4 à 5 jeunes pour lesquels nous modulons les accueils en fonction des besoins entre l'accueil de jour et des nuitées en internat.
 Sur les 55 jeunes suivis sur l'année, 11 ont bénéficié de plusieurs modalités d'accompagnement : accueil de jour, nuitée et SESSAD.
 Enfin, par rapport au nombre de journées d'ouverture, 183 est le nombre de jours en réel (le nombre théorique était de 184, mais il y a eu une journée en moins le 26/8/2019 où l'établissement n'a pas pu ouvrir aux enfants, en raison d'une formation SST nécessaire pour le personnel).

IV. JEUNES ACCOMPAGNÉS AU 31/12

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2019

Nombre de jeunes accompagnés selon le type de déficience principale et associée, au 31/12
(Toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	6	3
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)		
Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	34	9
Troubles du langage et des apprentissages	0	11
Déficiences auditives	0	0
Déficiences visuelles	0	0
Déficiences motrices	0	0
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles	0	0
Cérébro-lésions	2	0
Polyhandicap	0	0
Autres types de déficiences	4	1

Parmi les effectifs signalés, combien sont (toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	0
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	0
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	0
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	0

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire) (ANAP 2Pr6.1)

	Nombre
Moins d'1 an	
1 à < 2 ans	
2 à < 3 ans	
3 à < 4 ans	
4 à < 5 ans	
5 à < 6 ans	

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	14
11 à 15 ans (inclus)	29
16 à 17 ans (inclus)	3
18 à 19 ans (inclus)	
20 à 24 ans (inclus)	
25 à 29 ans (inclus)	

Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport (transport assuré par la structure uniquement)

	Nombre
Pas d'adaptation	20
Avec transfert place assise	
Fauteuil roulant	
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	2

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)
Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
Scolarité dans un établissement médico-social			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social	24	1	
Unité d'enseignement extermée dans un établissement scolaire	15		
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)			
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)			
Scolarité dans un établissement scolaire			
Ecole maternelle			
Ecole élémentaire			
ULIS école	3	1	
Collège			
SEGPA	1		
ULIS collège			
Maison Familiale et Rurale			
Lycée/lycée professionnel/CFA			
ULIS Lycée	2		
EREA			
Autre (Pôle de regroupement...)			
Enseignement supérieur			

	Nombre
Scolarité partagée uniquement entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	0
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	1
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	5

Nombre de jeunes non scolarisés (ne fréquentant ni un établissement scolaire, ni une unité d'enseignement, ni un enseignement à distance type C/NED)

	Nombre
Nombre de jeunes non scolarisés, parmi les 3-15 ans	0

	Nombre
Nombre de jeunes ayant bénéficié d' au moins une inclusion scolaire au cours de l'année ?	20

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait au minimum un stage dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé)	13
Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé	
Contrat d'apprentissage	2
Contrat de professionnalisation	0
Autre	0

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents

Nombre de jeunes suivis en pédopsychiatrie (ou par un CMPP)

	Nombre
CMPP	0
CMP	4
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	0

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux <u>en raison de ses troubles psychologiques/psychiatriques</u> :	17

	En interne (ou sur financement)	En libéral ou hospitalier (hors financement SESSAD)
Ergothérapeute		
Kinésithérapeute		
Orthophoniste	39	
Orthoptiste		1
Psychologue	41	
Psychomotricien	22	
Psychiatre	20	
Médecin rééducation fonctionnelle		
Autre médecin		
Instructeur en locomotion		
Avejiste		
Transcripteur-adaptateur de documents		
Interface de communication		
Codeur LFPC		
Autre professionnel paramédical	24	

Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :

	Nombre
Nombre total de jeunes non oralisant (hors surdité)	0
Nombre total de jeunes concernés par un outil de communication alternative (PECS, MAKATON, photo langage,...)	0

Nombre d'enfants utilisant comme modalité de communication privilégiée :

	Nombre
Braille	0
LSF (Langue des Signes Française)	0
LFPC (Langue Française Parlée Complétée)	0

Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience <u>motrice</u> (dont fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur)	0
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience <u>sensorielle</u> (dont implant cochléaire, prothèses intra auriculaire, contour d'oreille)	0
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience <u>visuelle</u>	9
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	0

Nombre de jeunes concernés par :

Nota : Les adaptations alimentaires ne faisant pas l'objet d'une prescription médicale sont déclarées dans la rubrique alimentation.

	Nombre
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale) Ex: texture modifiée, allergie	0
Une stomie	0
Une sonde gastrique	0

Nombre de jeunes présentant des besoins relatifs à l'alimentation

	Nombre
Nombre de jeunes concernés par une adaptation alimentaire (autre que prescrite médicalement). Ex : matériel spécifique d'aide à la prise des repas	0
Nombre de jeunes ayant besoin d'un accompagnement lors des repas	0

IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

		Nombre de mineurs bénéficiant
d'un placement	En IME	
	Chez un assistant familial	7
	chez un tiers digne de confiance	2
	en pouponnière	
	En MECS (ou foyer) *	6
d'une mesure éducative	AED	4
	AEMO	8

	Nombre
Nombre de contrats jeunes majeurs (CJM) :	0

	Nombre
Nombre d'enfants/jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure PJJ :	1

IV.5) Situation complexe

Nombre	
Nombre de jeunes accompagnés ayant fait l'objet d'un GOS	
dont nombre de jeunes accompagnés uniquement par l'étab/service	2
dont nombre de jeunes accompagnés par plusieurs ESMS (EEAP, IEM, IES, IME, ITEP, SESSAD)	0

Nombre	
Nombre de jeunes pour lesquels l'établissement a bénéficié de crédit non reconductible (CNR)	0

IV.6) Commentaires

Profil des jeunes accueillis : le rajeunissement de la population se poursuit, mais toujours avec des troubles précoces de l'attachement très prononcés et une tendance qui se confirme dans le sens de la double vulnérabilité ITEP/ASE (45 %)

V. JEUNES ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE

V.1) Délais d'attente avant admission

Cette partie concerne les jeunes admis entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 inclus, hors accompagnement temporaire.

A quoi attribuez-vous les délais d'admission dans votre établissement ?

Situation de sous effectifs (personnel)	<input type="text"/>
Augmentation des demandes	<input type="text"/>
Augmentation des durées de prise en charge	<input type="text"/>
Manque d'offre alternative sur le territoire	<input type="text"/>
Manque de ressources internes	<input type="text"/>
Manque de place dans un autre établissement	<input type="text"/>
Postes budgétés mais non pourvus	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>

V.2) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an		6 à 10 ans (inclus)	4
1 à < 2 ans		11 à 15 ans (inclus)	5
2 à < 3 ans		16 à 17 ans (inclus)	
3 à < 4 ans		18 à 19 ans (inclus)	
4 à < 5 ans		20 à 24 ans (inclus)	
5 à < 6 ans		25 à 29 ans (inclus)	

V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre	Dont acc. par une AESH
Non scolarisé		
Scolarité dans un établissement MS uniquement		
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social	1	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire		
UEMA		
UEEA		
Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire		
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire		
Scolarité dans un établissement scolaire uniquement		
ULIS Primaire	2	
ULIS secondaire (collège, lycée)		
SEGPA	1	
EREA		
Enseignement ordinaire à temps complet	5	
Enseignement ordinaire à temps partiel		
Autre		

) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre
Uniquement en famille (A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire)	
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) uniquement	4
CAMSP	
CMPP	
EEAP	
IEM	
IES	
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	
ITEP/DITEP	2
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	2
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	
Autres ESMS	1
Equipe relais handicap rare (ERHR)	
Services de psychiatrie infanto-juvénile	
Professionnels paramédicaux libéraux	
Autres	

Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Date de notification		Date d'admission	
01/02/2019		27/08/2019	
01/09/2018		27/08/2019	
01/08/2019		27/08/2019	
01/08/2019		30/09/2019	
01/05/2019		27/08/2019	
01/07/2019		27/08/2019	
01/08/2017		27/08/2019	
01/03/2018		27/08/2019	
01/02/2019		13/05/2019	
			

V.5) Commentaires

2 jeunes entrants provenant du SESSAD Pierre Paul BLANCK, 2 viennent d'un autre ITEP, 3 sont en MECS ou en famille d'accueil et 2 autres sont suivis par l'AEMO ou le RASED.
 Délai d'attente avant admission : les motifs évoqués ne correspondent pas à notre situation. Le délai moyen est de 248 jours soit moins d'un an. De plus, 2-3 jeunes ont eu des accompagnements adaptés dans d'autres structures.

VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE

VI. 1) Durée moyenne de séjour

Cette partie concerne les jeunes ayant quitté définitivement l'établissement entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 inclus, hors accompagnement temporaire, consultation ponctuelle et interruption ou sortie temporaire)

	Nombre
Nombre de sorties définitives dans l'année (y compris les accueils temporaires)	9
Nombre de sorties définitives dans l'année hors accueils temporaires	
Dont sorties avec notification	
Dont sorties sans notification	

VI. 2) Age à la sortie

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an		6 à 10 ans (inclus)	
1 à < 2 ans		11 à 15 ans (inclus)	5
2 à < 3 ans		16 à 17 ans (inclus)	3
3 à < 4 ans		18 à 19 ans (inclus)	1
4 à < 5 ans		20 à 24 ans (inclus)	
5 à < 6 ans		25 à 29 ans (inclus)	

VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Education générale ou professionnelle	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage avec SESSAD	3
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage sans SESSAD	4
IME	
Etablissement pour enfants polyhandicapés	
ITEP/DITEP	1
IEM	
IES	
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	
Activité professionnelle	
Activité à caractère professionnel en ESAT	1
Emploi en entreprise adaptée	
Emploi en milieu ordinaire	
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	
En formation ou en stage	

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Autre activité ou accueil	
Hospitalisation en psychiatrie	
Autre hospitalisation	
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	
Accueil en MAS ou FAM	
Accueil en établissement à l'étranger	
Autre	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	
Autre	
Activité inconnue	
Sans objet : décès	

Insertion professionnelle des jeunes sortis pendant l'année

	Nombre
Contrats non aidés	
Nombre de jeunes en CDI	
Nombre de jeunes en CDD - 12 mois	
Nombre de jeunes en CDD + 12 mois	
Interim	
Autres	
Contrats aidés	
Contrat de professionnalisation / Apprentissage	2
Contrat Unique d'Insertion (CUI)	
Entreprise adaptée	
Formation adulte pré- et qualifiante	
Autres	1

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie (indicateur ES2018)

	Nombre
Logement personnel	
Hébergé chez parents, proches	7
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	
Famille d'accueil	
Foyer d'hébergement	1
Foyer occupationnel ou foyer de vie	
MAS ou FAM	
Établissement de santé	
Établissement social (MECS, maison relais,...)	1
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	
Autre	
Inconnu	
Sans objet : décès	

VI. 4) Suivi des sortants

	Nombre
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année 2019	7
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	31

Durée d'accompagnement des personnes **sorties définitivement**

Date d'admission		Date de sortie	
12/11/2014		13/07/2019	
31/08/2016		13/07/2019	
27/08/2015		24/02/2019	
12/11/2012		13/07/2019	
05/05/2014		10/03/2019	
31/08/2016		13/07/2019	
26/08/2015		13/07/2019	
29/08/2013		13/07/2019	
28/08/2014		13/07/2019	
			

VI.6) Commentaires

Parmi les sortants, 3 ont réalisé un retour en milieu ordinaire avec un suivi du SESSAD du DITEP, 2 ont signé un contrat d'apprentissage, 2 ont déménagé, 1 poursuit un enseignement général et est retourné au domicile familial. Le jeune âgé de 19 ans a trouvé un travail en ESAT et réside en foyer d'hébergement.

VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

VII. 1) Surpoids et obésité

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une évaluation de leur IMC (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	46

Est-ce que la thématique de **prévention du surpoids et de l'obésité** et de la pratique d'une activité sportive a été abordées au cours de l'année lors :

– des CVS (Conseil de la vie sociale) :	OUI ▼
– du PPA/PPS avec les parents :	OUI ▼
– de réunions destinées aux jeunes :	OUI ▼

La question de la **nutrition** et des **troubles alimentaires** éventuels a-t-elle été traitée au cours de l'année ?

Choisissez votre réponse :

Préciser les professionnels qui ont été associés (**choix multiple**) :

- IDE
- CESH
- Médecin
- Cuisinier
- Educateur
- Diététicien
- Orthophoniste
- Prestataire extérieur

VII. 2) Education à la santé et accès aux soins

	Nombre
Nombre de jeunes à jour de leurs vaccinations obligatoires , parmi l'ensemble des personnes accompagnées au cours de l'année (file active)	53
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste , parmi l'ensemble des personnes accompagnées au cours de l'année (file active)	49

VII. 3) Prévention des conduites à risques

Nombre de jeunes concernés par des **actions de prévention** organisées dans l'établissement au cours de l'année

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives (alcool, drogues, jeux, écran...)	33
Santé bucco-dentaire	46
Obésité	8
Vie affective et sexuelle (VAS)	3

L'infirmière assure l'ensemble de coordination de soins, elle est un relais important entre l'équipe thérapeutique, pédagogique, éducative et le médecin psychiatre qui n'est là qu'à 0.15 ETP pour l'ensemble du dispositif. Elle assure toutes les liaisons de soin avec les partenaires extérieurs (pédopsychiatre, médecins de ville, dentiste, spécialistes)

Elle a mis en place des actions d'information auprès des familles sur la dangerosité des écrans et l'équilibre alimentaire. Elle assure un suivi staturo pondéral et prodigue des conseils d'hygiène alimentaire et de vie aux usagers dont l'indice de masse corporelle est au-delà de la normalité. Elle mène également des actions de prévention collective et supervise avec le cuisinier l'ensemble des menus.

VIII. RÉSEAU PARTENARIAL

1) Etablissement sociaux et médico-sociaux (ESMS)

Catégorie ESMS	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
CAMSP			
CMPP			
ESAT	5	5	5
FAM			
SEES (ex IMP)			
SIPFP (ex IMPro)	1	0	0
IEM			
ITEP			
MAS			
SESSAD	1	0	0
Autres ESMS	2	1	1

Autres ESMS : SAVS/SAMSAH
FHTH

.2) Structures/services hospitaliers

Type d'établissement ou de service sanitaire	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
CMP ERSTEIN SERVICE PEDOPSY	1	1	1

.3) Professionnels libéraux

Catégorie de professionnels	Nombre de professionnels
MEDECIN GENERALISTE	2
DENTISTE	1
ORTHODONTISTE	1
OPHTALMO	2

4) Structures de la petite enfance

Catégorie ESMS	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
Structures de la petite enfance	0		
Assistante maternelle	0		
Autres	0		
Autres structures de la petite enfance :			

5) Education nationale

Catégorie d'établissement	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
École maternelle			
École élémentaire	1	1	1
Collège	2	2	2
Lycée / Lycée professionnel	2	2	2
ULIS - Primaire	1	1	1
ULIS - Collège	1	1	1
ULIS - Lycée	1	1	1
SEGPA	2	2	2
EREA			
Autres			

6) Sport et loisirs (dont accueils de loisirs, clubs sportifs, etc.)

Type de structure	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
ASSOC. PECHE EBERSHEIM	1	0	0
FOOT	3	0	0
MUSIQUE	1	0	0
JUDO CLUB	1	0	0
SCOUT	1	0	0
BOXE	1	0	0
ATHLETISME	1	0	0

7) Insertion professionnelle

Type de structure	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
CHAMBRES CONSULAIRES	3	3	3
MISSION LOCALE	1	0	0
AEMPLOI	1	0	0
CFA	2	2	2
COLLECTIVITES	4	4	4
ENTREPRISES PRIVEES	13	13	13
E.A	1	1	1

8) Protection de l'enfance

Type de structure	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
Services concourant à la protection de l'enfance (AEMO, SIOE)	3	0	0
MECS	3	0	0
Établissement de placement PJJ (FAE, CEF, CER, EPE, UEMO)	1	0	0
AED	2	0	0
Accueil familial	6	0	0
Établissement d'accueil mère-enfant			
Pouponnière à caractère social			

9) Services de l'Etat, collectivité territoriale, etc.

Type de collectivité ou de service	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
GENDARMERIE	1	0	0
MAIRIES	2	2	1

10) Autres partenariats (prévention...)

Type de structure	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
SECURITE ROUTIERE	1	0	0
Centre d'application de la médiation par l'animal	1	1	1

11) Commentaires

Le partenariat avec le SAVS/SAMSAH de Sélestat est défini dans une convention signée en février 2019. Il a pour objectif de favoriser la continuité de l'accompagnement, sous réserve de disponibilités de places d'accueil et de concertation en amont entre les professionnels des deux services.

Le partenariat avec les autres établissements et services sociaux et médico-sociaux s'effectue majoritairement dans le cadre de passage de relais, mais également via un échange sur les pratiques lors des journées d'étude organisées par l'AIRe et l'ARSEA, ainsi que les regroupements du G14.

Pour les jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, il s'effectue dans le cadre d'échanges d'informations et dans un souci de coordination et de cohérence pour l'enfant.

Le partenariat avec les structures de loisirs vise à favoriser la participation du jeune à une activité de loisir (culturelle, sportive, manuelle...), ainsi que la socialisation et l'intégration sociale. Une médiation peut être proposée, ainsi qu'un étayage pour permettre un accueil dans les meilleures conditions.

Nous avons étendu notre partenariat avec l'Education Nationale en ouvrant une unité d'enseignement externalisée au collège du Bernstein à Dambach la Ville ; en participant en qualité de personne ressource au C.A. du lycée Schweistugh à Sélestat ; en proposant la création d'une plateforme s'adressant aux jeunes de l'ITEP et aux décrocheurs scolaires.

De fait, le partenariat avec l'ASE s'intensifie car de plus en plus de jeunes ont une double vulnérabilité (45%) Nous avons pérennisé le partenariat de club services (KIWANIS CLUB de Sélestat et le Lions club Ebersheim plaine d'Alsace qui tiennent une fois par an leur réunion en soirée à l'Établissement et sont donateurs. Ce plus permet notamment de financer la médiation animale avec l'association AGATHEA, (4 à 5 jeunes tous les lundis a-midi).

IX. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES

1) Implication des familles

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) présentes (au moins un des deux parents) à l'élaboration du PPA	52

	Nombre
Nombre d'enfants pour lesquels au moins une réunion avec l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) s'est tenue durant l'année	55

X.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ? Oui Non

Rencontrez-vous des difficultés pour constituer et/ou réunir le CVS ?

Aucune Ponctuellement Régulièrement Systématiquement

Commentaires

Modalités d'élaboration du PPA:

Une période d'observation de 3 à 6 mois est nécessaire pour définir les axes/objectifs d'accompagnement à fournir à l'enfant. Au cours de cette période d'évaluation, l'équipe interdisciplinaire du service recueille les attentes et besoins de l'enfant et de sa famille. Le PPA est élaboré de manière conjointe en s'appuyant sur les compétences de chacun. Ce dernier fait l'objet d'un avenant au contrat individuel de prise en charge qui contractualise l'accompagnement, et détermine les objectifs et modalités de l'accompagnement tels que définis dans la réunion d'admission.

Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) est présenté à son bénéficiaire et à ses parents à l'occasion d'une rencontre avec le chef de service et l'intervenant éducatif référent, pour recueil des observations et validation par signature.

Au moins l'un des parents a été présent lors de cette rencontre pour les 20 PPA formalisés en 2019.

L'équipe assure le suivi du projet personnalisé qui est réactualisé tous les ans, selon les mêmes modalités que celles définies ci-dessus.

Les axes de travail fixés dans le PPA sont évalués régulièrement lors des réunions d'équipes et font l'objet d'une réunion de suivi dans les 6 mois qui suivent l'élaboration du projet.

Les parents sont par ailleurs destinataires d'un bilan annuel en fin d'année scolaire.

Le CVS : Les jeunes du SESSAD et leur famille sont représentés au Conseil de la Vie Sociale (CVS) du DITEP depuis 2016. Ils ont ainsi la possibilité de s'impliquer dans la vie du DITEP par le biais de leur participation aux réunions prévues trois fois dans l'année afin d'échanger autour des questions préparées par les jeunes, les familles ou le personnel, et portées à l'ordre du jour par les divers représentants.

X. PROJET ET PERSPECTIVES

Convention DITEP en cours de signature pour mise en œuvre effective courant 2020. Le passage en fonctionnement DITEP est préparé depuis 2015 et formalisé dans le Projet d'Etablissement 2019-2024. L'année 2020 verra la poursuite des actions inscrites dans le plan d'amélioration de la qualité 2017-2022 notamment dans les domaines suivants:

- les pratiques (rédaction bilan annuel)
- le partenariat avec SPE et services de pédopsychiatrie,
- la communication interne, externe;
- l'information et la participation des bénéficiaires;
- le traitement et l'analyse des incidents et événements indésirables.
- la mise en œuvre de l'outil diagnostic pour l'élaboration des PPA.
- médiation animale avec l'association AGATHEA

Veillez indiquer les nouvelles activités, nouveaux services rendus à l'usager :

- « T'ES CAP » est un projet expérimental avec l'Education Nationale et d'autres partenaires : le lycée Schwilgué et Lycée Schweisguth de SELESTAT, la Mission de Lutte du Décrochage Scolaire, la Mission Locale, le CIO. Ce projet s'adresse à la fois aux jeunes de l'ITEP et aux décrocheurs scolaires du bassin du Centre Alsace, l'objectif étant de leur permettre de se remobiliser autour d'un projet professionnel et l'insertion sociale en retrouvant progressivement le quotidien scolaire d'un élève de lycée.

.1) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Le projet d'établissement 2019-2024 a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'ARSEA le 26 septembre 2019 après consultation du CVS et avis favorable du CE de l'ARSEA.

Le nouveau projet d'établissement pose les bases d'une nouvelle organisation, toujours en cours de construction pour le fonctionnement en DITEP. Le travail de réflexion en vue de consolider la référence de parcours inhérente à la logique de fluidité des parcours a donné lieu à une fiche de mission annexée au projet.

Lors de l'année 2019, différentes actions ont été menées en vue notamment de promouvoir la participation sociale, la participation des usagers et de personnaliser l'accompagnement:

- 3 demi journées de formation dans le cadre des réunions institutionnelle sur l'accompagnement chez l'enfant victime de traumatismes précoces et de troubles de l'attachement.
- Mise en place de la procédure réactualisée d'élaboration du PPA dès avril 2019 pour expérimentation jusqu'en décembre, pour une meilleure traçabilité du parcours, une harmonisation dans le cadre du fonctionnement en dispositif. Un point est programmé courant du 1er trimestre 2020 pour réajustements.
- Création avec l'équipe éducative du Dispositif ITEP, d'un outil diagnostic (grille d'observation des compétences) pour élaborer des objectifs d'accompagnement plus cohérents, efficaces et opérationnels. Cet outil sera expérimenté en 2020 pour ajustements avant finalisation.
- Poursuite des activités au sein du Dispositif ITEP pour tous les enfants accompagnés par le DITEP
- Poursuite de la participation des bénéficiaires à la fête de fin d'année scolaire avec représentation dans le cadre du spectacle.
- recherche de mobilisation et participation des familles à la vie de l'Etablissement notamment par le biais des délégués représentant les parents au CVS.